



Commune de Beaulieu-sur-Loire Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL à dix-neuf heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky HECQUET, Maire.

Etaient présents :

Jacky HECQUET, Yannis SIGNORET, Isabelle BERTRAND, Emmanuel LEMAIRE, Céline DESCHAMPS, Stéphane FOTI, Isabelle PRUVOST, Auriane BROSSE, Stéphanie CABON, Martial LEYEUR, Brenda DESROCHERS, Bertrand HAUTIN, Florent DEBERNE, Nathalie ROBIN, Didier MORIN, Marie-Christine LECLERCQ, Francis BONNEFONT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : Guillaume RAGU, Camille BELLEIL

Absents :

Excusés :

Madame Marie-Christine LECLERCQ a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation	21 avril 2026
Date d'affichage	21 avril 2026
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	17
Votants	19

Objet : BUDGET COMMUNE – Affectation des résultats anticipée 2025

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (C.F.U.). Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du C.F.U., le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U., procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel, ainsi qu'éventuellement de l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. S'il y a lieu, les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Recettes de fonctionnement de l'exercice	2 310 003,25
Excédents reportés en fonctionnement	0
Total recettes de fonctionnement de l'exercice	2 310 003,25

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	2 091 183,14
Déficits de fonctionnement reportés	72 991,81
Total dépenses de fonctionnement de l'exercice	2 164 174,95

Résultat de la section de fonctionnement	145 828,30
---	-------------------

Recettes d'investissement de l'exercice	1 663 243,13
Restes à Réaliser	0
Excédents reportés en investissement	587 258,83
Total recettes d'investissement de l'exercice	2 250 501,96

Dépenses d'investissement de l'exercice	2 359 572,06
Déficits d'investissement reportés	0
Restes à Réaliser	0.00
Total dépenses d'investissement de l'exercice	2 359 572,06

Résultat de la section d'investissement	- 109 070,10
--	---------------------

Résultat cumulé du budget principal	36 758,20
--	------------------

Affectation des résultats anticipée

D001	Déficit d'investissement reporté	
	Excédents de fonctionnement capitalisés	109 070,10
R001	Excédents d'investissement reporté	0,00
R002	Excédent de fonctionnement reporté	
D002	Déficit de fonctionnement reporté	36 758,20

Le Conseil Municipal**Entendu l'exposé,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-5,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les principes de la reprise et de l'affectation anticipées des résultats selon l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de reporter au Budget Primitif de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Administratif, les résultats de l'exercice antérieur.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE ET ARRETE les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire et attestés par le Trésorier

- **AUTORISE** la reprise anticipée du résultat
- **AFFECTE** de manière anticipée l'excédent de fonctionnement et de l'inscrire en excédent de fonctionnement reporté au Budget Primitif 2026.

La secrétaire de séance,



Marie-Christine LECLERCQ

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Jacky HECQUET

